

## ASSEMBLEE GENERALE MPT DU 04-02-2021

**Présents :** René VACHON, Nadège BLACHOT, Charlotte BONAMOUR, Delphine JEYMOND, Valérie TOUCHE.

**Excusées :** Isabelle GERSON

**Présente également :** Notre coordinatrice Marie Christine MOSCA

**Mairie St Etienne de Crossey représentée :** Vincent BATIER

**Nbre de personnes présentes au total :** 3 adhérents et 2 intervenantes (Patricia PERCHAUD professeur de Yoga et Cécile MARINONI professeur de poterie)

**Nbre de pouvoirs :** 3

Suite aux changements des statuts réalisés en 2017 malgré le quorum non atteint nous pouvons poursuivre l'assemblée générale

### ASSEMBLEE GENERALE MPT : du 04-02-2021

**Cette année notre assemblée générale a été réalisée de manière exceptionnelle, en raison de la situation sanitaire, via l'application zoom. Notre assemblée générale se déroule généralement fin novembre. L'ensemble du bureau en retardant la date de cette réunion espérait pouvoir se réunir ce qui n'a pas été possible nous avons donc fait le choix de réaliser cette réunion via les réseaux sociaux en invitant nos adhérents à se joindre à nous.**

René VACHON (président) et Marie Christine MOSCA animent cette assemblée générale qui débute par :

#### **Le bilan moral :**

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été simple, entre arrêt, reprise, indication, distanciation, contre-indication. Cette année a demandé beaucoup d'efforts, de souplesse et de réactivité de la part de la MPT et surtout de sa coordinatrice. Les rendez-vous habituels, On Monte le Son, le spectacle de fin d'année, les auditions, le traditionnel concert de fin d'année au Perroquet et d'autres événements n'ont pas eu lieu.

Le bureau a fait le choix l'année passée de ne pas rembourser les adhérents du fait des cours en partie réalisés, du fait de l'incertitude de la situation nous pensions pouvoir reprendre nos activités à la suite du confinement général du printemps mais également afin de régler factures et salaires pour ne pas mettre nos intervenants et professeurs dans une situation financière précaire.

### **La MPT souhaite remercier :**

- La municipalité de St Etienne de Crossey toujours à l'écoute et qui continue à nous soutenir financièrement et moralement.
- Les professeurs qui malgré les difficultés rencontrées restent présents physiquement quand cela est possible et par le biais des réseaux en visio pour certains cours (musique essentiellement)
- L'ensemble des professeurs intervenants (auto-entrepreneurs) qui subissent de grosses pertes financières mais qui malgré tout continuent à dispenser leur pratique via les réseaux sociaux et tentent par ce biais de conserver un lien social avec leurs élèves.

### **Quelques chiffres concernant : cf tableau et schéma récapitulatif**

Le nombre d'adhérents, la fréquentation par commune, la répartition par activité.

L'année 2020 et sa problématique sanitaire a laissé quelques traces et nous en constatons immédiatement les effets dès les inscriptions de fin d'année avec une baisse significative des inscriptions pour l'année 2020-2021.

### **Les évènements de l'exercice 2019-2020 :**

- Réception des nouveaux locaux de la MPT que nous n'avons malheureusement pu inaugurer en raison du confinement.
- Stage photo en début d'année 2020
- Clip de fin d'année afin de remplacer le spectacle
- N'ayant réalisé aucune manifestation nous n'avons donc pas pu engendrer de rentrées financières autre que les subventions allouées

**Pour l'exercice à venir 2020-2021 :** l'année est compliquée avec la quasi-totalité des cours à l'arrêt. Seul perdure la musique pour les enfants en individuel et en visio pour les adultes, la poterie enfant, les cours de danse enfant qui ont lieu avant 18 heures et le projet à travers chant (chorale enfant). Cela limite grandement nos activités et nous craignons de nouvelles pertes d'adhérents pour l'année prochaine.

**VOTE : Le bilan moral est voté à l'unanimité**

### **Le bilan financier : cf tableau du bilan**

Exceptionnellement cette année la MPT annonce bénéfice 10470 euros en raison de l'impossibilité de réaliser les manifestations normalement programmées. Il est à noter que nous avons choisi de maintenir la rémunération de nos intervenants et professeurs l'an dernier afin de ne pas les mettre en difficulté financière, raison pour laquelle nous n'avons pas remboursé les cours non réalisés à nos adhérents l'an passé.

**Pour l'année 2020-2021 :** le bureau a fait le choix de rembourser l'ensemble des activités qui n'auront pas été réalisées au cours de l'année afin de ne pas pénaliser nos adhérents. Nous avons pu faire bénéficier nos professeurs (en portage salarial) du chômage partiel ce qui malheureusement n'est pas le cas de nos intervenants qui sont auto entrepreneurs ou en cachets d'artistes et qui subissent une perte significative de leurs revenus.

Le bilan prévisionnel de l'année à venir objective un potentiel résultat bénéficiaire de 525 euros

**VOTE : Le bilan financier est voté à l'unanimité**

**Question et remarque du public :**

- On nous demande si il n'est pas possible de demander aux adhérents qui le souhaitent de ne pas réclamer le remboursement de leur année afin d'aider nos intervenants : nous répondons que les adhérents qui le souhaitent peuvent effectivement choisir de ne pas être remboursés.
- On nous demande quelles seront les modalités de remboursements des cours non réalisés : l'ensemble des adhérents seront remboursés à hauteur des cours non assurés par les professeurs à l'issue de l'année écoulée.

**Remarques :** Les élections du bureau auront lieu ultérieurement dans le cadre de la prochaine réunion du bureau de la MPT, l'ensemble des personnes souhaitant faire partie du bureau n'étant pas présente ce jour.

**La MPT souhaite remercier :**

- La municipalité de St Etienne de Crossey toujours à l'écoute et qui continue à nous soutenir financièrement et moralement. Notamment pour nos nouveaux locaux trop peu utilisés cette année et bien évidemment pour le financement du poste de coordinatrice qui dans la situation actuelle a été plus qu'indispensable afin de gérer toutes les modifications, changements et adaptabilités aux règles sociales en vigueur.
- Les professeurs qui malgré les difficultés rencontrées restent présents physiquement quand cela est possible et par le biais des réseaux en visio pour certains cours (musique essentiellement)
- L'ensemble des professeurs intervenants (auto-entrepreneurs) qui subissent de grosses pertes financières mais qui malgré tout continuent à dispenser leur pratique via les réseaux sociaux et tentent par ce biais de conserver un lien social avec leurs élèves.
- L'ensemble de nos adhérents qui nous soutiennent et souhaitent tout comme nous la reprise de nos activités culturelles, physiques et sociales.